

Comité technique de la DGPE (16 décembre 2020)

Le comité technique spécial (CTS) de la DGPE s'est réuni le mercredi 16 décembre 2020, sous la présidence de la directrice générale, Valérie Métrich-Hecquet. L'ordre du jour portait principalement sur deux thématiques : le bilan à date de la mobilité hiver 2020, l'évolution des postes à la DGPE et l'organisation du travail.

La CFDT était représentée par Gregor Appamon, Agnès Desoindre et Cyrille Carayon.

Campagne de mobilité d'hiver et bilan des récentes évolutions de postes

La mobilité d'hiver 2020 a débuté le 22 octobre 2020 et s'achèvera au 7 janvier 2021. Les prises de poste se feront du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2021. La dernière étape avant cette réunion du présent CTS est la tenue de la première réunion décisionnelle, les 15 et 16 décembre 2020.

Les 81 candidatures reçues se répartissent entre 34 fonctionnaires (19 internes au MAA et 15 externes) et 47 non fonctionnaires. On observe une montée des candidatures du fait de la publication des postes à la Place de l'emploi public



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

(PEP).

Seuls les postes déjà vacants ont été publiés, soit 17 postes. D'autres postes seront publiés au fil de l'eau.

La CFDT a demandé si il pouvait être dérogé à la règle des 3 ans de présence sur un poste.

La direction a précisé que cela était possible, notamment en cas de demande de détachement ou pour permettre à un agent d'accéder plus rapidement à un niveau de responsabilité supérieur.

Les représentants de la CFDT ont fait observer qu'il serait intéressant, au-delà de l'aspect factuel des chiffres et du bilan, de pouvoir disposer d'une note explicitant les priorités à moyen terme de la direction en matière d'affectation des ressources humaines, en lien avec les missions jugées prioritaires. Ceci pourrait orienter des demandes de mobilités internes pour les agents de la DGPE s'ils avaient cette visibilité.

La directrice générale a répondu qu'il n'était pas toujours aisé de faire des projections précises, notamment du fait que les services et sous-directions pouvaient se trouver fortement sollicités à tour de rôle, en fonction des sujets importants du moment.

Cela étant, elle a accepté d'étudier l'idée d'appels ponctuels

à candidatures internes pour venir temporairement en appui d'un bureau sur des missions précises. Ceci pourrait permettre aux agents de la DGPE de faire valoir des compétences qu'ils n'ont pas toujours l'occasion d'exprimer dans leurs postes. Elle a également indiqué que des membres du CGAAER pouvaient aussi venir en appui sur des missions ponctuelles, comme c'est le cas actuellement sur le sujet du plan relance qui bénéficie de l'appui de Patrick Falcone.

Un échange a également eu lieu autour de la question de l'accompagnement des agents dans leur démarche de mobilité, au cours duquel le rôle central des Igaps a été rappelé. Il a également été précisé que les agents qui ne trouvaient pas de poste après plusieurs demandes de mobilité étaient régulièrement identifiés par le SRH, en vue d'un suivi.

La CFDT demande qu'un bilan de cette action puisse être communiqué aux représentants du personnel en 2021.

Organisation du travail dans les semaines à venir

Crise sanitaire et télétravail

Dans le cadre des CTS informels hebdomadaires de la DGPE, il a été proposé de permettre jusqu'à 5 jours maximum de « présentiel » par semaine et par bureau, en plus du chef de

bureau – et éventuellement de l'assistante présente pour la sous-direction). Les sous-directeurs organiseront un planning hebdomadaire du présentiel, en concertation avec les chefs de bureau et en donnant la priorité aux agents isolés. Ce mode de fonctionnement sera effectif à compter de la semaine 51.

La CFDT précise qu'il s'agit d'une proposition faite aux agents et non d'un objectif à atteindre.

Les organisations syndicales de la DGPE ont proposé de maintenir cette organisation jusqu'au 15 janvier, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes interministérielles qui pourraient être données d'ici là. Un CTS informel aura lieu lundi 11 janvier.

Suivi des parapheurs

Dans le cadre du suivi des décisions prises en CTS pour résoudre les difficultés auxquelles sont régulièrement confrontées les assistantes, les agents ou encadrants pour localiser les parapheurs partis dans les circuits de signature, la direction a prévu de mettre en place un groupe de travail sur le suivi des parapheurs au sein de la DGPE. L'ambition est de mettre en place un outil commun et des méthodes homogènes à toutes les sous-directions. (Il est à noter en parallèle que le secrétariat général réfléchit au lancement d'un projet en faveur du parapheur électronique.)

Ce groupe de travail sera composé de 6 agents représentant plusieurs sous-directions : un sous-directeur ou adjoint, un chef de bureau ou adjoint, un chargé de mission, une assistante de bureau, une assistance de service et/ou de sous-direction, une assistante de la direction générale).

Il sera chargé de faire un état des lieux des pratiques, de recenser les besoins, puis de proposer un tableau type de suivi visant à améliorer la gestion des parapheurs au sein de la direction. Son objectif est de poser un diagnostic sur les pratiques actuelles et de faire ressortir les attentes des différents acteurs en matière de gestion des parapheurs, de sorte à pouvoir proposer à l'arbitrage des solutions correspondant aux besoins collectifs. Il est également prévu de profiter de ces ateliers pour recenser les besoins de l'éventuel projet de dématérialisation du secrétariat général.

Son calendrier est le suivant : janvier 2021, appel à candidatures ; janvier-mars 2021 : organisation de 3 réunions ; mars 2021 : propositions.

La CFDT apprécie l'avancée concrète de ce dossier, et invite la directrice générale à participer à ce groupe de travail. La CFDT rappelle qu'au-delà du suivi des parapheurs, il y a également la problématique des délais de validation. Pour certains, de nombreux allers et retours, liés à des corrections, pourraient être raccourcis en ayant un accès plus simple à la localisation de ces derniers sur le réseau

G-DGPE.

La direction précise qu'un travail de « toilettage » du réseau est prévu pour un accès plus lisible pour tous.

Expérimentation Estève

En 2020, le logiciel Estève (évolution du système de traitement de l'évaluation dématérialisée) a été mis en place dans certaines directions et services du ministère de l'agriculture, dont la DGPE, qui ont accepté de participer à son expérimentation.

L'outil Estève, développé par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) est déjà utilisé par plusieurs autres ministères (ministère des Armées, services du Premier ministre, Affaires sociales, MTES...) depuis plusieurs années. Il permet une dématérialisation des comptes rendus d'entretiens professionnels (CREP), sans changement du processus d'évaluation, le cadre juridique applicable restant strictement le même que pour les autres agents (qu'ils soient concernés par l'expérimentation Estève ou non).

Parmi les objectifs de l'outil Esteve expérimenté par la DGPE dès 2020 pour les entretiens professionnels de 2019, la CFDT retient les avancées suivantes :

– l'amélioration du travail des gestionnaires RH et de la



qualité de service rendue aux agents et évaluateurs, notamment par une meilleure synchronisation et une meilleure communication entre les acteurs du processus ;

– dans le cadre de la préparation de l'entretien, la limitation des (re)saisies manuelles et fastidieuses, grâce à une reprise automatique des données d'une année sur l'autre et la mise à disposition la documentation nécessaire (note RH, fiche de poste...) ;

– la possibilité d'exploiter de manière optimale le CREP dans le processus RH et d'améliorer le traitement des besoins exprimés par l'agent lors de l'entretien (formations, mobilité...) ;

– la possibilité pour l'agent d'avoir accès en tant que de besoin à une version Pdf ;

□– une étape dans la transition numérique de la fonction publique d'État, qui se traduit notamment par une réduction des coûts (économiques et environnementaux) pour l'administration publique et qui, en tant que telle, ne semble pas de nature à modifier les relations existantes entre les parties prenantes.

La direction générale précise que le service des ressources humaines du ministère (SRH) a décidé de poursuivre l'expérimentation Estève en 2021, avec un élargissement du périmètre. Environ 2500 agents du MAA utiliseront Estève lors de la prochaine campagne d'entretiens professionnels, dont les

agents du SRH. Une généralisation devrait être envisagée en 2022.

Travaux concernant le site de Barbet de Jouy

Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine au MAA, a présenté les travaux en cours et à venir ainsi que les problématiques concernant les sites relevant de l'administration centrale. Pour le site de Barbet-de-Jouy, à noter :

- des travaux d'aménagement de l'entrée du bâtiment, qui seront réalisés probablement en 2022, et qui nécessiteront de garer les vélos à l'avenir dans le sous-sol ;
- des travaux sur les huisseries (en premier lieu la façade donnant sur le rue), et sur la toiture (prévus pour le 2^e semestre 2021).

Les représentants de la CFDT ont demandé ce qu'il en était du projet de végétalisation du toit du bâtiment, qui avait été à un moment évoqué.

Marc Rauhoff a répondu que ce n'était plus envisagé pour le moment, notamment du fait d'un refus de l'architecte des Bâtiments de France concernant le toit du bâtiment E du site de Varenne. Toutefois il a pris note de la suggestion.